

## REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL

1) Pour participer au marché de Noël, seules les réservations via le site internet de la SDL (www.sdlutry.ch) seront prises en considération.

L'emplacement choisi est numéroté et correspond à celui qui sera marqué sur les quais. Aucun changement ne sera accepté.

2) Les différents tarifs pour les stands sont les suivants :

Commerçants membres cotisants de la SDL et sociétés locales de Lutry		Gratuit
Commerce établi à Lutry non membre de la SDL ouvert le jour du marché	CHF	50.00
Artisan et habitant domicilié à Lutry	CHF	50.00
Artisans hors commune	CHF	80.00
Association à but non lucratif	CHF	50.00
Club service (Kiwanis, Lions club, Rotary et autres)	CHF	50.00

- 3) La Société de Développement de Lutry (SDL) se réserve le droit d'accepter ou non une demande de stand même après son paiement.
- 4) LA SDL ne fournit aucune infrastructure. **Le stand ne doit pas excéder 3 m x 3 m** et chaque participant est responsable de son matériel (tente, rallonge, lumière).
- 5) La vente de boissons et/ou aliment à consommer sur place n'est pas autorisée.

Sur demande écrite à la SDL, les stands caritatifs, les sociétés locales et les commerçants de Lutry utilisant le domaine public lors de cette journée pourront être autorisés à vendre de la nourriture et/ou des boissons.

- 6) Selon les directives municipales, tous les contenants (verres, vaisselles et autres) doivent être consignés et repris à votre stand.
- 7) **Conditions météorologiques :** La manifestation a lieu par tous les temps et la SDL décline toute responsabilité en cas de dommages dus aux intempéries

alla

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LUTRY

Josiane Rappaz Monelle Buret

Presidente Vice-Présidente

Modifié et accepté en séance de Comité, le 3 octobre 2023.